



# ADAP

## Newsletter n°9

Octobre 2001

### Sommaire

Editorial

#### 1. NEWS

L'ADAP entre à la Fédération genevoise de coopération  
Démarrage du programme de l'ADAP en Tanzanie

Conférences

#### 2. International

Commerce de l'ivoire et protection des éléphants  
Crise en Centrafrique et conséquences pour l'ADAP  
Mission de mai 2001 à Bangui : compte rendu succinct  
La gestion des ressources naturelles au Mozambique

#### 3. Activités en Suisse

Manifestations à Genève

#### 4. Infos pratiques

### Editorial

Par Sandra Hausser ([sandra@adap.ch](mailto:sandra@adap.ch))

Chers membres, chers amis,

Cette Newsletter inaugure une nouvelle formule de conception. Les articles que vous lirez ont été préparés et rédigés par différents membres de l'association. Il nous a semblé nécessaire de vous offrir une approche plus variée et incluant non seulement des nouvelles inhérentes à l'association mais également des sujets d'intérêt dans les domaines

qui nous intéressent : l'environnement et le développement durable.

Vous trouverez ainsi dans ce numéro les dernières nouvelles de nos projets en Tanzanie et en Centrafrique, mais aussi un article brochant un aperçu exhaustif sur les problématiques de gestion communautaire des ressources au Mozambique, ou encore un compte-rendu sur le marché de l'ivoire et son influence sur la population de pachydermes du continent africain.

Les activités de l'ADAP en Suisse ne sont pas oubliées. Un premier bilan des manifestations que l'ADAP a organisées, ou auxquelles elle a participé cet été vous est présenté, qui met en exergue l'ancrage local de l'association dans la région genevoise.

Un mot encore pour vous rappeler notre invitation à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le jeudi 8 novembre 2001 à 19'00 heures à la Maison des Associations, 15 rue des Savoises.

En espérant que cette formule plus centrée sur le "fond" vous plaira, nous vous souhaitons une bonne lecture.



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

## 1. NEWS

### **L'ADAP entre à la Fédération genevoise de coopération**

*Par Nicola Cantoreggi ([nicolas@adap.ch](mailto:nicolas@adap.ch))*

Au printemps 2001, un pas important a été accompli dans la direction d'une consolidation et d'un rayonnement accru de l'ADAP. En effet, notre association a été accueillie à plein titre au sein de la Fédération genevoise de coopération. Cet organisme, qui regroupe plus de 60 associations aux activités très diversifiées, représente le plus important et ancien groupement d'ONG suisses travaillant dans le domaine de la coopération au développement. Pour les communes et le Canton de Genève il constitue le partenaire le plus reconnu à travers lequel redistribuer les fonds destinés à l'aide au pays du Sud. Mais l'acceptation de l'ADAP au sein de cette Fédération représente bien plus qu'une simple opportunité d'accéder à des nouvelles opportunités de financement. En premier lieu, elle constitue la reconnaissance de quatre années d'efforts et d'un nombre incalculable d'heures bénévoles mises à disposition par tous nos membres, vouées à la proposition et à la défense d'une nouvelle manière de concevoir la coopération Nord-Sud. En deuxième lieu, elle reconnaît le fait que la problématique environnementale que nous défendons est une dimension importante du développement Nord-Sud et trouve son plein épanouissement dans les principes du développement durable. En dernier lieu, elle offre à l'ADAP une nouvelle opportunité pour nouer des liens, échanger des expériences et établir des partenariats mais également, en toute modestie, pour apporter notre savoir-faire, en partie étranger à l'univers classique de la coopération au développement. Pour ce faire, nous comptons dès que possible nous impliquer

dans le travail des différents organes statutaires de la FGC, de sorte aussi à ce que l'ADAP devienne un élément important de ce nouveau réseau.

### **Démarrage du programme de l'ADAP en Tanzanie**

*Par Jean-Félix Savary ([jf@adap.ch](mailto:jf@adap.ch))*

L'ADAP a démarré au début septembre un programme de soutien à l'apiculture dans la région d'Inyonga, à l'ouest de la Tanzanie (Rukwa). Cette région contient d'immenses forêts d'une richesse extraordinaire, tant au niveau de la faune que de la flore, et possède la caractéristique d'être parmi les derniers grands espaces naturels africains encore intacts. Cependant, cet espace est aujourd'hui mis en danger, notamment par la déforestation massive pour l'extension de la culture du tabac. Si ces dangers s'intensifient, cette région est menacée de désertification et les populations d'exode.

Le programme vise à promouvoir des alternatives durables, qui soient bénéfiques d'un point de vue écologique et rentables d'un point de vue économique. L'apiculture possède ces avantages et doit permettre de servir de levier au développement local dans un proche avenir. D'autres activités sont également envisagées pour répondre à l'impératif de diversification de l'économie locale, seule garantie de durabilité sur le long terme.

#### *Contexte*

Goldapis, société tanzanienne de production de miel, travaille depuis plusieurs années avec les apiculteurs d'Inyonga. Après quelques formations, le miel produit à Inyonga se révèle de très grande qualité et très concu-



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

rentiel sur les marchés nationaux, mais aussi internationaux. En écoulant le miel également ailleurs que sur les marchés locaux, le prix payé à l'apiculteur devient très intéressant pour lui. C'est pourquoi, de nombreux jeunes se sont remis à aller dans la forêt pour récolter du miel. Ainsi, ce sont des dizaines de tonnes de miel qui ont été vendues chaque année en Tanzanie et en Allemagne. Malheureusement, ces premiers résultats ne sont pas suffisants pour enrayer les menaces qui pèsent sur la région. Elle ne jouit d'aucun statut de protection et les pressions sont nombreuses.

En collaboration avec la coopérative d'Inyonga, qui réunit tous les apiculteurs de la région (un homme sur deux est apiculteur) et Goldapis, l'ADAP s'est intéressée de près au statut de "Bee Reserve", ou réserve apicole. Ce concept de "Bee Reserve" élaboré par le gouvernement tanzanien reprend les conclusions auxquelles sont parvenus les principaux organismes de protection de l'environnement: sans la participation des populations qui vivent dans les aires protégées à la gestion même de leurs ressources, il n'est pas possible d'avoir une conservation durable de la nature.

L'ADAP a proposé d'appuyer la coopérative dans ce cadre, et un programme d'appui a été rédigé. Les compétences spécifiques de l'ADAP en matière de participation villageoise et d'appui institutionnel peuvent venir compléter le mouvement déjà en route et les connaissances locales de Goldapis et de la coopérative en matière apicole. Le Ministère des Ressources Naturelles s'est également fortement impliqué. Il se montre très satisfait qu'une organisation non-gouvernementale reprenne sa toute nouvelle politique pour la mettre en œuvre dans un des endroits les plus appréciés.

### *Activités*

Les premières activités mises en œuvre par le programme démarrent avec le travail d'enquêtes villageoises dans les villages de la région d'Inyonga. Il s'agit de formuler et de systématiser le point de vue des villageois dans la construction d'un système communautaire de gestion des ressources naturelles (la Bee Reserve). Ce travail doit servir à donner la parole aux villageois sur l'avenir de leur forêt, et permettre d'intégrer au plus près leurs préoccupations dans le programme. Un workshop sera tenu fin janvier avec tous les organismes concernés (ministère, partenaires, autorités régionales et locales...) afin de traduire dans les faits ce travail d'enquête.

Deux personnes ont été engagées pour mener à bien les activités sur place. Il s'agit de Mr. Mbalamwezi, ancien responsable des ressources naturelles de Tabora (une des grandes régions de Tanzanie). Sa présence va incontestablement représenter un atout pour le programme. Sa grande expérience dans les domaines où nous intervenons nous permet de nous reposer sur une personne de confiance très capable.

L'autre personne est Mr. Henry-Félix, un jeune diplômé en sciences de l'environnement qui a une expérience préalable du travail auprès des villages.

Au niveau des infrastructures, nous avons acquis également un véhicule 4x4, outil indispensable pour la coopérative. Grâce à cette voiture, il sera possible de travailler davantage avec les villages en tenant fréquemment des réunions dans les villages mêmes. Les locaux de la coopérative vont également être refaits, une attaque de termites les ayant détruits.



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

### *Missions de l'ADAP*

Deux missions ont été réalisées cet été pour préparer la mise en œuvre du programme. Il faut noter que ces missions ont pu être réalisées en relation avec d'autres activités, ce qui a permis de ne pas entraîner de frais pour l'ADAP.

Juillet: (07 - 17.07 2001)

- Mise en place d'un accord avec l'université de Dar-es-Salaam
- Présentation détaillée du programme au Ministère des ressources naturelles
- Interviews avec des candidats

Septembre: (3 - 16.09.2001)

- Engagement formel du personnel
- Achat du véhicule 4x4 et formalités d'usage
- Préparation des ateliers villageois
- Préparation d'un workshop

### *Financement*

Plusieurs généreux bailleurs ont permis le début de ce programme. La Migros a mis à elle seule 15'000.- CHF dans le projet. D'autres entreprises comme la banque Lombard & Odier, Tembec et Aracruz-Europe ont également contribué à boucler le financement de cette année 2001.

Actuellement, une demande de financement pour les deux années à venir a été déposée à la FGC (Fédération Genevoise de Coopération).

Pour toute personne intéressée à avoir plus d'informations sur ce programme, le document de projet est disponible sur demande ([jf@adap.ch](mailto:jf@adap.ch))

### **Conférences**

*Par Yves Hausser ([hausser@adap.ch](mailto:hausser@adap.ch))*

L'ADAP a réalisé deux conférences au cours de l'été 2001, la première à la faculté de biologie

de l'Université de biologie de Lausanne, la seconde dans le cadre d'un club privé. Ces deux échanges ont permis de mieux faire connaître l'approche particulière promue par l'ADAP et les interactions avec les biologistes ont été des plus intéressantes. Ce type de manifestation de sensibilisation du grand public occidental aux problématiques de gestion environnementale, rencontrées dans les pays en voie de développement, est amené à se développer.

## **2. International**

### **Commerce de l'ivoire et protection des éléphants**

*Par Ezra Ricci ([ezra@adap.ch](mailto:ezra@adap.ch))*

L'éléphant d'Afrique subit une pression constante sur tout le continent, mis à part dans les quelques parcs nationaux qui ont les moyens d'en assurer la protection. Depuis la réouverture partielle du commerce international de l'ivoire en 1997, une recrudescence du braconnage se manifeste clairement, et, au rythme d'exploitation actuel, de nombreuses populations d'éléphants sont menacées de disparition, dont celle Centrafricaine.

En effet, un renforcement institutionnel considérable des gouvernements africains serait nécessaire pour garantir la régularité des activités économiques ayant cours sur le continent. Or, la tâche est loin d'être accomplie, car même si les législations sont bien conçues, les moyens pour garantir leur application font de toute façon défaut. Ainsi, grande partie des activités économiques s'effectuent sur des marchés noirs, hors du contrôle des Etats, laissant libre cours à toutes sortes d'activités illégales, dont le braconnage. En



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

Centrafrique, dans le sud-est du pays, ce vide institutionnel est bien manifeste. Là où il y a une génération on pouvait rencontrer des troupeaux de 300 éléphants à quelques minutes des centres habités, les éléphants de savane ont pratiquement disparu à cause du braconnage pour l'ivoire. Ce sort se profile aussi pour les éléphants de forêt, situés sur l'autre rive de l'Oubangui, la rivière qui sépare la RCA de la RDC.

#### *Le marché de la viande de gibier*

En effet, depuis trois ans, suite au déclin du marché du café, l'exploitation commerciale des éléphants de forêt s'est développée, un marché noir de viande boucanée est désormais bien établi, contournant les flasques contrôles douaniers, et exploite même les moyens de transport du UNHCR pour acheminer cette marchandise vers les principaux centres de distribution. L'ivoire n'est plus l'objectif premier de ce type de braconnage, étant donné que les gros porteurs (i.e. les éléphants ayant des défenses de plus de 30 kilos) sont très rares, et qu'il ne reste plus que des éléphants relativement jeunes à abattre.

En conséquence, la vente de la viande rapporte désormais plus que celle des défenses, vu leur taille si réduite, et l'ivoire est apparemment devenu un sous produit du braconnage. Ainsi, même des éléphants sans intérêt pour le commerce international de l'ivoire finiront par être abattus si aucune source de revenu alternatif au braconnage n'est développée. Les autorités locales n'ont pas l'emprise pour contrôler la chasse illégale, même si elles le veulent, et les chasseurs reconnaissent que s'il ne devait plus y avoir d'éléphants de forêt, ils se reconvertiraient dans la chasse au buffle... Peut-on les blâmer d'ignorer le caractère éphémère de ce type de gestion de leurs ressources, si aucune autre activité ne peut leur procurer de revenus à

court terme, alors qu'ils sont dans le besoin?

#### *Le marché de l'ivoire*

En tout cas, ils ne sont pas les seuls responsables de la menace qui pèse sur les éléphants. En effet, la plupart du temps, les chasseurs retirent les bénéfices de la vente de viande et laissent l'ivoire à ceux qui leur fournissent armes et munitions. Car si l'ivoire brut n'est vendu qu'entre 15 et 20 dollars le kilo sur place, une défense de plus de vingt kilos sera vendue probablement entre 100 et 200 \$/kg sur le marché international (le kilo d'ivoire a atteint même des prix de 350\$/kg), si bien que l'essentiel de la valeur ajoutée se réalise (très) loin des régions productrices. Le fait est que les mécanismes de ce marché sont très peu connus, l'information sur les industries domestiques, les stocks et la demande finale d'ivoire sont insuffisantes pour établir les dynamiques des échanges.

Cependant, il semble bien que tant qu'il y aura une demande d'ivoire, l'offre essaiera d'y répondre. Depuis le temps des Egyptiens, l'ivoire a été convoité comme bien de luxe, mais jamais la demande n'avait été excessive pour mettre en péril la survie des éléphants sur l'ensemble de la planète. Depuis l'époque des Romains, qui causèrent la disparition des éléphants d'Afrique du Nord, ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que la pression humaine a commencé à faire décliner les populations d'éléphants à l'échelle planétaire. En effet, les pays anglo-saxons importèrent plus d'un million et demi de tonnes d'ivoire pour en faire des bijoux, des touches de piano, des billes de billard, des peignes et toutes sortes d'objets décoratifs, et les estimations qui ont pu être réalisées d'après les marchandises enregistrées sur les marchés occidentaux aboutissent à des populations de 3.300.000 à 4.400.000 d'éléphants abattues entre 1840 et 1910. Par la suite, après une période de répit, on estime qu'entre 1970 et 1989 envi-



ron 90.000 têtes par an ont été abattues pour répondre principalement à la demande des marchés orientaux. Alors qu'ils étaient plus de deux millions avant cette période, la population actuelle d'éléphants africains est estimée à 400.000 individus . Toutefois, le système de recensement des populations d'éléphants actuel n'est pas coordonné et aboutit à des surestimations, car des troupeaux vivant à cheval sur plusieurs pays sont comptabilisés plusieurs fois . Toujours est-il que ces pachydermes connaissent une forte décroissance de leurs effectifs à cause de l'action humaine.

#### *Le commerce international*

Le commerce international de l'ivoire ne semble pas aboutir à une exploitation durable de cette ressource. Lorsque la CITES (Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction de la faune et de la flore) décréta en 1989 le classement de l'éléphant en Annexe I, c'est -à-dire l'interdiction générale du commerce des animaux et de leurs produits dérivés (en l'occurrence l'ivoire, les peaux et la viande), on constata une chute spectaculaire du braconnage, car cette ressource n'avait plus de valeur commerciale à court terme. Les braconniers étant confrontés à des problèmes de subsistance quotidienne, ils ne trouvent pas d'intérêt à stocker des défenses illégalement dans l'attente d'une réouverture future. Alors que les braconniers tuaient 3500 éléphants par an au Kenya au début des années 1980 (la population kenyane d'éléphants est passée de 167.000 individus à 20.000 entre 1970 et 1990), ce pays n'a perdu qu'environ 50 éléphants en 1993, après l'imposition de l'interdiction.

Réciproquement, puisque des organes de contrôle de ce commerce n'ont pas été mis

en place, la réouverture partielle du commerce international de 1997 s'est immédiatement traduite par une reprise de la chasse illicite dans toute l'Afrique. Des carcasses d'éléphants ont été retrouvées dans tous les pays de l'aire de répartition de l'espèce, dont la République Centrafricaine, où 200 éléphants morts ont été trouvés dans le parc national Manovo-Gounda-St. Floris. Les preuves de cette recrudescence du braconnage abondent, que ce soit par l'augmentation des carcasses retrouvées et des saisies douanières de défenses, ou par les témoignages de scientifiques et de représentants des Services de la Faune de tous les pays concernés. Cette réouverture avait été réclamée par les pays d'Afrique australe (Zimbabwe, Botswana, Namibie, Zambie et Malawi, avec le soutien de l'Afrique du Sud), qui demandèrent de déclasser l'éléphant de l'Annexe I à l'Annexe II de la CITES, afin d'autoriser la vente internationale d'ivoire selon un système de permis .

#### *Quel statut pour les éléphants?*

En effet, grâce à des politiques de protection des éléphants dans des parcs nationaux cloisonnés, ces pays abritent les plus grandes populations d'éléphants d'Afrique, au point de dénoncer un conflit hommes/éléphants, car lorsque ces animaux sont confinés, ils entraînent une surexploitation du milieu naturel et des cultures. Des abattages préventifs, autorisés même pour les espèces classées en Annexe I, devinrent alors nécessaires. Or, les pays d'Afrique australe ont affirmé que de tels abattages n'étaient pas possibles sans le déclassement des éléphants en Annexe II, et le WWF a appuyé cette version non fondée des faits en soutenant que l'expansion territoriale de hommes réduit de plus en plus les espaces naturels, et que "le rétrécissement de l'habitat de l'éléphant est devenu une grave menace, au même titre que le braconnage pour le commerce de l'ivoire..." . Or, d'une part la pression humaine est très faible en Afrique aus-



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

trale ce qui ne justifie pas un conflit d'intérêts hommes/éléphants intolérable, et, d'autre part, le transfert de l'espèce en Annexe II ne résoudra pas ce problème tandis qu'elle autorisera le commerce de l'ivoire, entraînant une recrudescence du braconnage sur toute l'aire de répartition de l'espèce.

Un autre argument majeur avancé par les partisans du déclassement est que la vente d'ivoire pourrait générer des revenus utiles pour le fonctionnement de programmes de conservation, autrement dit, le commerce de l'ivoire est le meilleur moyen de préserver l'espèce. Ainsi, les importants stocks d'ivoire qui restaient depuis la fermeture du commerce pourront être écoulés (plus de 500 tonnes de par l'Afrique, dont 80 % avaient été gelés en 1989). Bonne partie de ces défenses n'ont pas d'intérêt pour le marché international car elles sont de trop petite taille pour intéresser les principaux acheteurs, les pays asiatiques. En outre, les faibles quantités d'ivoire provenant d'abattages légaux seraient tout juste suffisantes pour alimenter le commerce "national", c'est-à-dire à l'artisanat local. Ce dernier mériterait d'ailleurs d'être privilégié par rapport au marché international, car il permet de garder les revenus de l'ivoire dans les pays de production. Un classement en Annexe I n'interdit pas la commercialisation de l'ivoire et autres produits dérivés de l'éléphant au niveau national, tandis que l'Annexe II ouvre une brèche pour la surexploitation de l'ivoire pour répondre à la demande internationale.

Les pays d'Afrique australe, promoteurs de ce déclassement, prétendent avoir besoin des revenus de l'ivoire pour mener à bien leurs politiques de conservation, qui sont effectivement les plus efficaces du continent. Cependant, elles omettent de signaler que leur principale source de financement est le tourisme, et que sans ce dernier aucune politique de protection

de l'environnement ne pourra être rentable. Ainsi, pour les pays n'ayant pas d'infrastructures touristiques, c'est-à-dire la plupart, les recettes de l'ivoire ne suffiront pas pour protéger l'environnement. Un éléphant vivant rapporte plus qu'un éléphant mort, mais cela exige des investissements sur le long terme, ce qui n'est pas encore possible dans de nombreux pays africains.

L'état actuel des populations d'éléphants d'Afrique ne permettra pas d'alimenter le marché mondial de l'ivoire. Le nombre d'individus en âge de reproduction est restreint, car ce sont les principales cibles des chasseurs qui convoitent leurs défenses, réduisant ainsi le potentiel reproductif de l'espèce. Le poids moyen brut par défense est passé de 12.7 Kg en 1972 à 3 Kg en 1989, ce qui veut dire que l'on tue de plus en plus jeunes, et qu'il faut en tuer de plus en plus afin d'obtenir un tonnage d'ivoire équivalent à celui des années 70. En outre, comme ce sont les matriarches qui dirigent les troupes et assurent leur cohésion sociale, leur disparition entraîne une perte du patrimoine culturel nécessaire à la survie des troupes en période de sécheresse (les éléphants sont réputés pour leur mémoire qui leur permet de retrouver des points d'eau qui se régénèrent tous les vingt-ans). Il faut savoir que pour chaque femelle adulte tuée, un petit de moins de deux ans meurt, incapable de vivre seul.

Ce sont des animaux capables de modifier sensiblement leur environnement, sans pour autant lui porter de dommages irréversibles. Leur rôle dans l'écosystème est fondamental, ils débroussaillent la végétation et contribuent ainsi à la régénération de la flore, en permettant à la lumière d'accéder aux couches inférieures. En outre, leur défécation répand des graines et les engrais nécessaires à leur développement, et dans leur recherche de sels minéraux ils creusent des trous, grâce à leurs défenses, qui serviront de points d'eau pour de nombreux animaux en période de sécheresse.



Avant l'intervention de l'homme, leur comportement était adapté à l'écosystème qu'ils fréquentaient, et les troupeaux migraient conformément au rythme saisonnier de la végétation avant d'épuiser la capacité de charge des écosystèmes.

On ne peut pas dire que les hommes soient capables d'une telle sagesse ; en effet, si les ressources sont limitées par les taux de régénération naturels, les besoins humains, eux, sont insatiables, si bien que tant que les moyens de contrôle des circuits d'exploitation de l'ivoire n'auront pas été mis en place, tout commerce entraînera forcément une surexploitation.

## **Crise en Centrafrique et conséquences pour l'ADAP**

*Par Yves Hausser ([hausser@adap.ch](mailto:hausser@adap.ch))*

Dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mai 2001, la résidence du président de la République, A. F. Patassé a été attaquée par un groupe d'éléments mutins de l'armée centrafricaine.

Cette quatrième mutinerie de l'armée depuis l'arrivée au pouvoir du président Patassé en 1993 intervient dans un cadre de profonde crise sociale et économique. L'attaque a été repoussée et a donné lieu à des représailles d'envergure qui ont duré une dizaine de jours, transformant la capitale en véritable champ de batailles.

Le général A. Kolingba, au pouvoir de 1982 à 1993, qui a reconnu la paternité du coup d'état, est aujourd'hui en fuite. Particularité de ce nouveau coup d'éclat, révélateur de la nouvelle ligne politique africaine de la France,

ce ne sont pas des légionnaires français qui sont venus à la rescousse du régime menacé, mais des éléments de l'armée lybienne, ainsi que des troupes du mouvement rebelle congolais MLC, dirigé par J. P. Mbemba.

Le général A. T. Touré, ancien président du Mali et envoyé spécial des NU en RCA, qui avait déjà obtenu la signature des accords de Bangui en 1998, ayant mis un terme aux trois premières mutineries, a été mandaté par M. Kofi Annan pour aller à Bangui afin de contribuer à un retour à la normale. Conséquence concrète de ces affrontements, les quartiers sud, à dominance yakoma (l'ethnie minoritaire en RCA dont fait partie Kolingba) ont subi de lourdes destructions et de nombreux dérapages ont été constatés au cours du ratissage destiné à capturer et à réduire les dernières poches de mutins.

Le HCR a estimé à près de 80'000 réfugiés de l'intérieur les conséquences de ces dix jours de combat. Plusieurs centaines de personnes, dont de nombreux civils, ont trouvé la mort au cours des combats.

Les locaux du projet Biodiversité, partenaire de l'ADAP, ainsi que ceux du programme GEF/CCI ont subi des dommages considérables. Les bureaux de l'ADAP n'ont pas eu à subir de dommages, étant situé en dehors de la zone où les combats ont eu lieu.

Les services gouvernementaux ont peu à peu repris leur activité. Au METEFCP, la réunion prévue pour l'attribution des quotas de chasse 2001-2002, programmée pour juillet a été reportée et s'est finalement tenue en septembre 2001. La demande de quota expérimental déposée par l'ADAP pour permettre l'initiation de nouvelles ZCV (zones cynégétiques villageoises) dans les parties du PNBB (parc national du Bamin-





**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

qui Bangoran) proposées en déclassement a été refusée. Cela pose un réel problème quant à la durabilité de l'action entreprise. Sans rentrées financières, que seule la chasse sportive permet dans le contexte actuel en Centrafrique, il ne paraît guère possible de dégager les revenus nécessaires au développement et au bon fonctionnement de ces nouvelles ZCV.

Autre conséquence négative de ces événements, alors même que l'USFWS (US Fish and Wildlife Service) nous avait donné son accord de principe pour l'octroi d'un financement de 55'000 US \$ pour le programme RCA, le gouvernement US a décidé de geler tous les financements à l'égard de la RCA jusqu'à une plus grande stabilisation de la situation.

Dans ce contexte, une mission est planifiée pour novembre en Centrafrique afin de déterminer la suite à donner à ce projet compte tenu des développements récents et des blocages constatés sur le terrain.

### **Mission de mai 2001 à Bangui : compte rendu succinct**

*Par Ezra Ricci ([ezra@adap.ch](mailto:ezra@adap.ch))*

En Mai 2001, Ezra Ricci s'est rendu pour le compte de l'ADAP en Centrafrique, afin de relancer la proposition de déclassement du Parc National Bamingui Bangoran avancée l'année passée. En effet, suite aux prospections menées par l'ADAP dans le courant de l'année 2000, il résulte que de grandes zones du parc n'ont plus l'intérêt justifiant le statut de "Parc National": d'une part, elles ont été dépouillées de leurs espèces phare par le braconnage intensif des populations locales et surtout étrangères, et, d'autre part, le pâturage de bétail provenant du Tchad a considérablement dégradé la partie

septentrionale du Parc, exposée au phénomène de désertification. Ainsi, l'ADAP propose de déclasser certaines zones du Parc afin d'y développer des activités génératrices de revenus pour les populations locales, pour que ces dernières trouvent un intérêt à la protection de leur environnement et délaissent l'activité du braconnage.

Les rencontres effectuées lors de cette mission ont permis de focaliser l'attention des décideurs gouvernementaux et internationaux sur cette partie délaissée du territoire Centrafricain, et, dans l'ensemble, notre démarche a été appréciée et encouragée. La décision relative au déclassement du Parc devra être prise en septembre lors d'une réunion ministérielle, sur la base des documents fournis par l'ADAP.

En outre, cette mission a permis de jeter les bases d'un programme de collaboration académique entre l'Université de Bangui et des Universités Européennes, par le biais de l'ADAP, qui aimerait ainsi attirer des stagiaires qualifiés pour produire des études sur ce pays, encore inconnu sous de nombreux aspects. Notre initiative a suscité l'intérêt du milieu académique centrafricain, grandement demandeur de moyens et d'informations pour mener ses recherches.

### **La gestion des ressources naturelles au Mozambique**

*Par Antoine Bossel ([abossel@adap.ch](mailto:abossel@adap.ch))*

Avec une surface de près 800'000 km<sup>2</sup> et une population de 16,1 millions d'habitants, le Mozambique est faiblement peuplé. Plus de 70% de la population vit en zone rurale et dépend directement des ressources naturelles pour son alimentation, son habitat et son revenu. De plus, 41% de la population urbaine pratique l'agricul-



ture, la foresterie ou la pêche. L'économie du Mozambique est donc essentiellement agricole et la plupart de ses travailleurs sont engagés dans des activités de subsistance.

En 2000, le PNB par habitant était de \$ 230.- avec une croissance annuelle de 10%, plaçant le Mozambique comme un des pays du monde à la croissance la plus rapide. Cependant, le développement économique se concentre aux abords de la capitale Maputo et 69% de la population vit dans un état de grande pauvreté. En 2000 et 2001, le Mozambique a connu d'importantes inondations qui ont causés plus de dégâts que les 15 ans de guerre qu'a connu le pays. Bien que considéré comme stable du point de vue politique, il reste un des pays les plus démunis et est totalement dépendant des bailleurs de fonds étrangers.

Le paysage du territoire est essentiellement constitué de basses terres côtières (2'500 km. de côtes), avec des hautes terres au centre, des plateaux au nord-ouest et des montagnes à l'ouest dont le mont le plus haut est Binga avec 2436 mètres. De nombreux fleuves et rivières traversent le pays du nord au sud, tel que le Rovuma, le Zambèze ou le Limpopo. En raison de la situation géographique et de sa topographie, le Mozambique réunit divers climats, de tropical à sous-tropical, de semi-aride à humide, créant ainsi une grande variété d'écosystèmes naturels.

Selon la nature de l'environnement et le degré d'intervention humaine, le pays est couvert par diverses formes de végétation telles que prairies, savanes ouvertes ou arborées, forêts denses ou dispersées. Les forêts fournissent l'essentiel des matériaux de construction et 80 % du bois de chauffe.

Approximativement 80 % de la population du pays a pour principale source de protéines la faune sauvage et les poissons. Outre la chasse de subsistance, le marché de la viande de chasse se développe ouvertement dans les zones rurales, principalement au bord des routes, traduisant ainsi l'incapacité du gouvernement à contrôler la chasse.

Le pays compte 13 aires protégées (terrestres et maritimes) d'une surface totale de 4'471'000 ha, soit 6% du total du territoire. Ces aires accueillent 179 espèces connues de mammifères, 498 espèces d'oiseaux, 167 espèces de reptiles, 62 espèces d'amphibiens, le nombre d'espèces de poissons est élevé mais reste inconnu.

Les principales menaces sur l'environnement sont nombreuses : l'érosion des sols, la croissance de la population et sa distribution concentrée, la pollution de l'eau et des sols par les activités industrielles et minières, l'urbanisation rapide et incontrôlée, la présence ponctuelle de la mouche Tse Tse, la destruction d'écosystème de mangroves et de récifs coralliens, la déforestation, le braconnage de la faune, les catastrophes naturelles telles que les sécheresses ou les inondations.

Depuis 1997, trois projets de parcs transnationaux ont été initiés : avec le Swaziland et l'Afrique du Sud (région de Maputo), avec le Zimbabwe (parc de Gonarezhou et Chimanimani) et avec l'Afrique du Sud (parc Kruger et parcs de Zinave et Banhine). Avec une surface de 100'000 km<sup>2</sup>, ce dernier ensemble formera la plus grande aire protégée du monde. Ces parcs sont conçus dans la perspective d'une gestion communautaire en partenariat avec des organismes internationaux de coopération et le secteur privé.



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

Depuis le début des années 90, une nouvelle approche de la gestion des ressources naturelles s'est répandue en Afrique australe. Désormais, l'implication des communautés locales est placée au centre des démarches de conservation et l'on considère qu'une utilisation active des ressources naturelles et le recours aux mécanismes du marché peuvent contribuer aux objectifs de développement et de conservation.

Cette approche est largement acceptée par les politiciens, les administrations et les chercheurs en Afrique australe et, plus récemment, au Mozambique. Elle tranche avec la politique des "forteresses conservacionnistes" héritée de la période coloniale qui excluait et marginalisait les populations locales, voire criminalisait leur pratique traditionnelle de la chasse ou de la cueillette.

En 1992, à la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio, le Mozambique a conçu et implémenté des projets de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et d'assurer la conservation de ces ressources.

Saluée par les bailleurs de fonds, cette nouvelle approche a permis d'influencer la reformulation de politiques nationales. En 1997 et 1998, avec l'adoption d'une "Politique et stratégie de développement de la forêt et de la faune" et d'une nouvelle loi, la rhétorique de style para-militaire qui caractérisait la gestion étatique des aires protégées est ainsi remplacée par un discours qui met l'accent sur la gestion participative de la faune et des forêts. Actuellement, plus de 20 pro-

jets de GCRN sont en cours au Mozambique.

L'étude de ces projets a cependant relevé un fort hiatus entre les intentions exprimées et la pratique. Les projets de GCRN sont perçus comme étant activés depuis l'étranger, l'idée de la gestion communautaire étant imposée aux populations locales. L'acceptation actuelle et l'institutionnalisation de la GCRN apparaissent comme le produit des initiatives des agences internationales de protection de l'environnement, endossé par un gouvernement qui est encadré par des professionnels de la conservation et financé par les donateurs.

On distingue ainsi deux agendas en matière de GCRN. Le premier, celui de la plupart des conservacionnistes, est de rendre significatif, aux populations locales, la protection de la nature et de ses produits. Le second agenda, celui des communautés locales, est de réclamer et de récupérer le contrôle sur les ressources naturelles ainsi que d'améliorer ses conditions de vie.

Pour les urbains des sociétés industrielles, les gouvernements, les agences internationales, la faune n'a que peu de signification économique. L'importance de la faune est considérée selon sa valeur intrinsèque, récréationnelle ou esthétique. Ils tendent à définir la conservation en des termes abstraits, tel que le maintien de la biodiversité et des écosystèmes et mettent l'accent sur des objectifs comme la préservation d'espèces ou la conservation de micro-habitats. En outre, de nombreux scientifiques de l'Afrique australe estiment que les initiatives de GCRN dans la région sont conçues afin d'abaisser et de transférer les coûts de la conservation par le recours à une main d'œuvre très bon marché et qu'elles ont échouées à intégrer les domaines plus larges de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de la santé. De fait, et malgré quelques



initiatives du milieu associatif local, la GCRN au Mozambique reste le fait du gouvernement, des agences et des ONG internationales.

Bien qu'une législation novatrice reconnaisse les droits des communautés sur leur environnement, les programmes de GCRN au Mozambique se confrontent à des problèmes récurrents qui favorise la tendance décrite ci-dessus. On peut citer ainsi le manque de moyens du gouvernement, la corruption, la pression des exploitants forestiers, les défaillances du cadastre et les difficultés rencontrées lors de l'identification des populations locales.

En outre, les projets de GCRN connaissent d'importants problèmes méthodologiques, au niveau de leur conception comme de leur réalisation. La faiblesse des études pré-opérationnelles, en particulier quant à l'évaluation des caractéristiques socio-culturelles et économiques, le manque de suivi, l'absence d'appui organisationnel et la durée trop courte des interventions sont ainsi couramment dénoncés.

Parmi ces écueils, la question de l'identification des interlocuteurs et intervenants au niveau local est cruciale pour le succès des initiatives de GCRN, la population devant en être le principal acteur et bénéficiaire.

Les populations locales ne correspondent pas nécessairement aux divisions administratives ou ethniques. Elles ne sont pas exclusivement composées de communautés formées par des personnes partageant un même lignage, des croyances et des activités de subsistances communes. Elles incluent des immigrants issus du conflit qui a déchiré

le Mozambique jusqu'en 1992. En raison des profondes mutations socioculturelles qui marquent le pays depuis l'indépendance en 1975, elles connaissent des conflits latents entre jeunes et vieux, hommes et femmes, étrangers et nationaux.

De fait, quatre structures de pouvoir et de légitimité cohabitent et se concurrencent : les Régulos, le pouvoir traditionnel, largement remanié et manipulé par le colonisateur portugais puis par l'opposition armée; le pouvoir administratif et politique contrôlés par le FRELIMO, le parti au pouvoir ; le pouvoir religieux, représenté par d'innombrables églises autochtones ou importées ; le pouvoir économique enfin, qui, dans le contexte actuel de libéralisme et de désengagement de l'Etat, pratique une recherche du profit rapide, peu regardante en matière environnementale, et qui est capable de subjuguier le leader d'opinion au sein des communautés. Au grand dam des théoriciens de l'expérience socialiste du Mozambique et de certains ethnologues, la monétarisation croissante de la société implique ainsi de nouvelles allégeances, solides et presque obligatoires, car elles garantissent un peu plus que la survie, soit la dignité.

L'identification des communautés locales et la distinction des groupes et des enjeux en présence sont donc primordiaux. Seules l'expression et la compréhension des besoins par les communautés elles-mêmes permettront la conception et la mise en œuvre de programmes de GCRN durables du point de vue environnemental et socio-économique.

Les difficultés que rencontrent les démarches de GCRN peuvent être cependant atténuées par la reconnaissance du savoir et des pratiques locales en matière de gestion des ressources naturelles. Bien que menacé par un phénomène



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

d'acculturation, le Mozambique compte ainsi de nombreuses forêts sacrées en vertu de la tradition, des règles de chasse et d'abattage des arbres, des méthodes de jachères et de fertilisation des sols, qui contribuent à la préservation de l'environnement.

Plutôt que de stigmatiser les comportements déviants par rapport à la tradition ou de condamner les activités illégales (qui peuvent d'ailleurs relever de cette même tradition), les organismes de conservation doivent s'attacher à promouvoir les dispositions favorables existantes.

Afin de faire coïncider l'argumentaire théorique de la GCRN et sa pratique, il est donc essentiel que soient pris en compte les apports de la tradition, tout en intégrant les aspirations de la population, des jeunes et des femmes en particulier, à d'autres références.

### 3. Activités en Suisse

#### Manifestations à Genève

*Par Pauline Plagnat ([pauline@adap.ch](mailto:pauline@adap.ch))*

#### *Festival jeunesse-environnement AGIR 21*

Le week-end du 8, 9 et 10 juin a eu lieu la première du festival jeunesse-environnement organisé par AGIR 21 sur la plaine de Plainpalais (Genève). "AGIR 21 est un comité apolitique et bénévole composé d'enseignants, d'ingénieurs en environnement et de professionnels de la communication. Tous ses membres sont actifs depuis plusieurs années dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Ce festival, gratuit et ouvert

à tous, a pour but de réunir dans un cadre festif, les représentants des principaux acteurs de l'environnement afin de sensibiliser les jeunes et la population à la protection de l'environnement, au développement durable". Ce fut pour l'ADAP une opportunité de mieux se faire connaître au sein des ONG suisses et du public Genevois, entre autres, ainsi que d'élargir l'association avec de nouveaux membres .

L'ADAP a donc disposé d'un stand pour se présenter au milieu d'une vingtaine d'autres organisations, ayant toutes des préoccupations environnementales. Ce stand a permis, hormis la présentation de l'ADAP au public, de vendre quelques objets artisanaux rapportés par Ezra Ricci lors de sa mission en RCA au mois de mai, ainsi que des photos d'animaux prises par l'ADAP lors de ses différentes missions, photos transformées en cartes. Les objets artisanaux et les cartes sont toujours en vente. De plus, nous avons également eu la possibilité de nous distinguer lors d'ateliers de djembé animés par Alexandre Tasev.

Malgré une pluie discontinue durant trois jours, le festival peut être considéré comme étant une réussite. L'organisation du festival était irréprochable, les concerts animés, en bref, une ambiance sympathique. Un accent fort louable a été porté sur les questions de produits bio et de gestions des déchets. L'expérience est à répéter dès que possible!

Quant au bilan pour l'ADAP, il est plus que positif. Le premier objectif de mieux se faire connaître a été largement atteint, ne serait-ce qu'au sein du milieu associatif environnemental Genevois, ainsi que d'un large public. Le deuxième objectif ne peut encore être confirmé, mais il est certain qu'un certain nombre de personnes se sont montrées extrêmement intéressées par notre problématique et quelques membres sup-



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

plémentaires nous ont rejoints suite à cette manifestation.

Autre bilan positif : la vente d'objets artisanaux et de cartes nous a permis de faire quelques centaines de francs de recette. Je tiens à remercier les membres de l'ADAP qui se sont montrés particulièrement disponibles pour animer ce stand dans une ambiance chaleureuse et dynamique où régnait la bonne humeur lors de ces trois jours. Ce dernier point a également été décisif pour nous faire apprécier des autres stands et du public.

#### *Autres manifestations*

Un peu plus tard dans le mois, dans un tout autre cadre, nous avons tenté une seconde expérience qui s'est révélée beaucoup moins prometteuse. L'ADAP a participé au festival de "Viendez-O champs" dans le pays de Gex les 29 et 30 juin. C'était également une première que de présenter le milieu associatif lors de cet événement. Malheureusement, le public, présent essentiellement pour les concerts, ne se prêtait pas à ce genre de manifestation et l'ADAP n'a intéressé que peu de monde (2 personnes pour être précise).

Toutefois, il est important pour l'ADAP de continuer à être présente dans ce genre de manifestations publiques. Toute l'aide pour l'organisation de ces événements sera la bienvenue.

#### *Les fêtes de l'ADAP*

Par ailleurs, cette année l'ADAP a mis en place une autre dynamique afin de se faire connaître du public Genevois et par la même occasion récolter des fonds pour nos diffé-

rents programmes. Dans une ambiance des plus sympathiques, deux fêtes ont été organisées, en décembre 2000 et en mars 2001. Ces deux événements ont connu un succès croissant aussi bien en termes de fréquentation (150 puis 300 personnes) qu'en termes de recette. Des groupes de musique (les frères Coulibaly), des projections de films, des DJ généreux ont contribué au bilan plus que positif de ces soirées, dont la publicité avait été faite sur les ondes FM (one FM). Les recettes ont été obtenues par les entrées payantes, la vente de nourriture "maison" et de boissons (les boissons non alcoolisées nous ont été offertes généreusement par la Migros). Nous avons donc l'intention de continuer sur cette lancée et d'organiser 2 ou 3 fêtes par an qui nous permettront de financer une partie de nos projets et de gagner en popularité. Beaucoup d'efforts ont été investis dans l'organisation de ces événements, et nous avons regretté qu'un certain nombre de membres de l'ADAP n'aient pas pu se joindre à la bonne humeur régnante de ces soirées. Sans doute partie remise ! Les prochaines soirées seront organisées d'ici la fin de l'année ou le début de l'année 2002, selon la disponibilité des salles. Nous vous attendons donc très nombreux.



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---

## 4. Infos pratiques

### *Assemblée générale*

Convocation à l'Assemblée Générale du jeudi 8 novembre 2001 : Maison des Associations, 15 rue des Savoises, 19 heures.

### *Agenda*

L'ADAP va organiser une fête de soutien pour la fin de l'année. Suite à des changements survenus pour la reservation d'une salle, nous n'avons toujours pas de date fixée. Toutes les informations vous seront transmises dès que possible.

### *Email*

Pour ceux qui en disposent, envoyez svp vos adresses e-mail à [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch), nous essayons de rationaliser notre fonctionnement au maximum.

Nous rapelons également que tout membre qui le désire peut disposer gratuitement d'une adresse email à l'ADAP, du type [votrenom@adap.ch](mailto:votrenom@adap.ch). Il suffit d'en faire la demande à [jf@adap.ch](mailto:jf@adap.ch)

### *Recherche*

Pour nos locaux à la Maison des Associations, nous sommes toujours à la recherche d'un répondeur fonctionnant correctement ainsi que d'un PC supplémentaire.

Si vous avez un de ces articles et que vous ne l'utilisez plus, adressez vous au secrétariat ([info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)).

### *Ecotourisme*

Ouverture des inscriptions pour les premiers voyages organisés par l'ADAP en Tanzanie. Ces voyages doivent permettre aux participants de découvrir la réalité des aires protégées africaines, tout en soutenant le programme de l'ADAP. Les personnes intéressées par ces voyages éco-touristiques peuvent s'annoncer auprès du secrétariat.

### *Nouveaux membres*

Pour faire face à l'augmentation de nos activités, nous avons besoin de nouveaux membres. N'hésitez pas à parler de l'ADAP autour de vous, et à proposer à vos amis de nous rejoindre dans nos efforts,

## Impressum

Conception: Sandra Maret & Caroline Rouge  
Edition: Jean-Félix Savary  
Correction: Marie-Jane Barbay & Pauline Plagnat



**ADAP** <http://www.adap.ch>  
Association pour le Développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
tél: +41 22 320 76 75 email: [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
CCP : 17-212756-1

---



**Merci de votre soutien**

**et**

**A bientôt**



